

PEUT-ON RELANCER LA PRODUCTION DU LIÈGE EN FRANCE ?

par Pierre MOURIÈS *
et Alexandre SEIGUE **

Dans un passé encore récent, le liège a été la richesse de la forêt méditerranéenne. De vieux rapports nous apprennent qu'il y a un siècle environ, le quintal de liège se vendait, sur pied, dans la forêt des Maures au prix de 20 à 25 fois le salaire journalier d'un ouvrier agricole non spécialisé. Avec une production d'environ un quintal de liège par hectare et par an, c'était un bon revenu.

Certes, il y avait des frais de gestion. Mais le faible poids de la récolte permettait de la transporter à dos de mulet et les propriétaires n'avaient pas de voies carrossables à entretenir. Toutefois, en raison du risque d'incendie, il était prudent de débroussailler tous les ans 10 % environ de la surface boisée. C'était là une charge de 4 à 5 journées de travail par hectare de forêt. Dans ces conditions et compte tenu des impôts et des menues charges, on peut estimer que le revenu net d'un hectare de chêne liège était de 12 à 15 fois le salaire journalier de l'époque.

Pierre MOURIÈS,

Ancien Président du Syndicat de l'Industrie du Liège du Sud-Est.

Alexandre SEIGUE,

Ingénieur général du Génie rural, des eaux et des forêts en retraite, Président de « Forêt méditerranéenne ».



Photo 1. – Le dépôt d'une usine à Vidauban (Var) à l'époque où l'industrie du liège était active.

Photo Marius Bar Toulon

A ce jour, la situation s'est bien dégradée au point que dans les Maures le quintal de liège s'est vendu très souvent à un prix inférieur au salaire d'une seule journée d'ouvrier.

Cette dégradation a trois causes :

- Les salaires et les charges sociales se sont accrus plus vite que les prix. C'est là un phénomène général et toutes les productions forestières non mécanisées, directement dépendantes de la main-d'œuvre, connaissent cette difficulté.

- Les débouchés du liège se sont réduits et la demande a diminué :

- le bouchon de liège n'est plus employé pour la vente des vins de consommation courante et des apéritifs;
- l'isolation calorifique, l'isolation thermique, la protection contre les chocs font de moins en moins appel au liège.



Photo 2. - Le chêne-liège peut être un arbre d'ornement - Estérel.

Photo A. Seigue

- Enfin nous avons abandonné peu à peu une politique douanière protectionniste qui contingentait à 10 % de nos besoins l'importation du liège en planches et des produits en liège. Progressivement, l'importation du liège en planches a été libérée, puis le contingent des produits en liège a été relevé de 10 % à 18 %. Enfin en 1961, tout contingentement a été supprimé. Depuis cette date, nous sommes directement concurrencés par nos voisins méditerranéens qui ont souvent une meilleure production et surtout des charges salariales moins lourdes que les nôtres. Ainsi, nous avons importé :

	En 1976	En 1977
- Liège en planches	31 800 q	32 200 q
- Déchets	25 300 q	25 200 q
- Bouchons	73 700 q	76 300 q
- Agglomères et divers . . .	35 100 q	36 700 q

chiffres qu'il faut comparer avec une production française d'environ 60 000 q de liège brut.

Cette production française est essentiellement privée et les prix auxquels on la vend ne sont pas publiés. Cependant, on peut citer :

- la vente dans les Maures à 90 F le quintal de liège susceptible de donner 20 % de bouchon et 80 % de rebut, soit 250 F par quintal de liège à bouchons et 80 F par quintal de rebut et un prix moyen de 40 F sur pied;
- la vente, en Corse où la qualité est généralement meilleure, d'un lot trié mais non préparé à 500 F le quintal. C'est deux fois le prix du liège à bouchons des Maures.

Il est manifeste que ces prix donnent, même en Corse, un revenu brut qui ne permet pas d'entretenir correctement la forêt.

Or, récolter le liège, c'est écorcher les arbres et leur causer un grave traumatisme. C'est surtout les priver pour plusieurs années du manchon isolant qui protégera leur tronc en cas d'incendie. Faute d'entretien de protection contre le feu, c'est exposer 40 % des arbres à être tués en cas de sinistre.

On doit se demander alors s'il ne faut pas déconseiller une exploitation qui comporte de tels risques pour un revenu dérisoire.

* * *

Certains propriétaires soucieux de gérer leur forêt en bon père de famille ont renoncé à récolter le liège et seul un fait nouveau pourrait les inciter à revenir sur cette décision. A cet égard :

- On espère parfois que se fasse un rajustement des salaires et des charges sociales dans certains pays concurrents qui sont candidats à l'entrée dans le marché commun. Il en résulterait une normalisation de la concurrence internationale.

- On espère de même une reprise des débouchés du liège par le développement de la production des vins de qualité dont les bouteilles par tradition sont bouchées au liège.

– On espère en outre le développement des revêtements en liège qui paraissent être de plus en plus appréciés.

– Récemment, à Lisbonne, lors d'une réunion forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le vœu a été émis que soit étudiée la mécanisation de la récolte du liège, ce qui réduirait les frais d'exploitation.

– Enfin, dès à présent, les progrès réalisés pour l'entretien mécanique et l'entretien chimique des débroussailllements devraient réduire certaines charges.

Il y a là quelques raisons d'espérer. Mais les résultats sont incertains, ils seront lents et probablement ne seront pas à la mesure des difficultés constatées. Enfin, ils ne dépendent pas des propriétaires forestiers. C'est pourquoi il nous a paru intéressant d'étudier les moyens dont disposeraient les propriétaires qui voudraient améliorer leur production en quantité et en qualité.

Cette étude, nous l'avons faite d'un point de vue strictement technique et sans préjuger, en premier examen de l'accueil que pourront lui réserver les intéressés.

Amélioration de la production en quantité

Depuis longtemps, on a envisagé de spécialiser certaines forêts dans la production exclusive du liège mâle. Employé dans la trituration, le liège mâle y est plus apprécié que les déchets de reproduction et pour cela se vend en général plus cher d'environ 25 %. Il s'agirait de traiter ces forêts en taillis coupés à l'âge de 15 à 20 ans et de récolter alors le liège sur toute la hauteur de l'arbre que l'on sacrifierait.

Ce mode de gestion ne paraît pas avoir eu de succès. Il est probable que si la production de liège était ainsi sérieusement augmentée, les charges de la main-d'œuvre de récolte l'étaient également ce qui réduisait l'intérêt de la méthode.

Peut-être, la mécanisation de la récolte particulièrement facile dans ce type d'exploitation pourrait-elle pallier cette difficulté. Mais peut-on envisager sérieusement de mécaniser la récolte sur les reliefs accidentés des Maures ou de la Corse ?

On peut en douter et mieux vaudrait attendre que la mécanisation ait été mise au point dans les forêts les moins accidentées du Portugal ou de l'Espagne avant d'envisager de la pratiquer chez nous.

Amélioration de la production en qualité

C'est semble-t-il dans la voie de l'amélioration de la production en qualité que l'on devrait obtenir les meilleurs résultats. Trop souvent les forestiers apprécient le liège de



Photo 3. – Le liège mâle et le liège de reproduction sur l'arbre - Maures.

Photo A. S.

reproduction en le classant en rebut et en liège à bouchon, parfois en liège à bouchon courant et en liège à bouchon de qualité.

C'est beaucoup trop sommaire. Les négociants classent les lièges d'après leur épaisseur exprimée en lignes de 2,25 mm soit les catégories de : 10 à 12 lignes – 12 à 14 lignes – 14 à 18 lignes – 18 à 24 lignes. Parfois ils les classent en : flotte 13 à 18 mm – mince 18, à 22 mm – batard 22 à 27 mm – juste 27 à 32 mm – régulier 32 à 40 mm – demi-épais 40 à 45 mm – épais 45 à 50 mm – sur-épais 50 mm.

En outre, ils les classent d'après des qualités de texture qu'ils apprécient à l'œil et au toucher : selon la densité des lenticelles, la finesse et la souplesse du grain ainsi que l'absence de défauts. Il y a 6 qualités, la 7^e étant le rebut.

Suivant sa qualité et son épaisseur, la valeur au kilogramme d'une planche de liège peut varier dans des proportions que le profane ignore souvent car par crainte de la concurrence, les professionnels sont très discrets sur leurs barèmes.

Nous donnons ci-après en escudos (1) par kilogramme les prix pratiqués en janvier 1980 par un négociant :

	Qualité	1°-2°	3°	4°	5°	6°	7°
Epaisseur							
10-12 cm		105	70	47	18	9	
12-14 cm		180	150	103	60	27	10
14-18 cm		185	155	110	65	28	11
18-24 cm		175	142	102	61	18	10

L'éventail de ces prix n'est pas exceptionnel et depuis plusieurs dizaines d'années, il y a toujours eu des écarts de l'ordre de 1 à 10 entre lièges de 6° et de 1° qualité.

Comment peut-on alors s'orienter vers une production de qualité ?

Il faut savoir en outre que la récolte d'une même parcelle comporte des planches dont la qualité varie beaucoup de l'une à l'autre. Nous donnons ci-dessous à titre indicatif le classement des lièges d'une récolte : 1° : 1% - 2° : 4% - 3° : 10% - 4° : 25% - 5° : 30% - 6° : 30%. Il s'agit là d'une production de qualité car dans bien des parcelles il n'y a ni première ni deuxième.

Les facteurs qui font la qualité du liège sont connus, il n'y a pas, semble-t-il de controverse à ce sujet. Ce sont :

- la station : son sol et son microclimat. Les parcelles de crêtes donnant les meilleurs lièges. Les lièges des fonds de vallées par contre sont médiocres, souvent mauvais : ils sont soufflés et terreux (excès de lenticelles).

- le nombre des récoltes déjà pratiquées sur le même arbre : telle forêt qui donnait de bons lièges ne donne plus ni première ni deuxième à compter de la septième récolte.

- l'hérédité : on observe que sur une même station, la récolte des sujets qui ont tous subi le même nombre de récoltes donne des lièges de qualités très différentes de l'un à l'autre. Cela ne peut s'expliquer que par la grande diversité et la richesse génétique du chêne-liège : il présente près de 50 variétés et l'on estime que dans 90% des cas, la fructification se fait par interfécondation.

Compte tenu de ces considérations, on voit le grand intérêt d'une amélioration de la qualité du liège et les moyens de l'obtenir

1. Il faut s'intéresser en toute priorité aux stations de crête et d'exclure de la production les lièges des fonds de vallées. Sur les stations impropres à une production de qualité, le propriétaire pourra conserver le chêne-liège comme arbre d'ornement mais sans le récolter. Toutefois comme il s'agira de stations fraîches en été, il pourra y introduire des essences mieux adaptées et plus intéressantes pour la production du bois ou même pour l'agrément : le frêne, l'aune à feuilles en cœur, le châtaignier, il pourra même essayer le chêne zeen.

2. Sur les bonnes stations, il faudra rajeunir les peuplements qui ont subi de trop nombreuses récoltes. Pour cela, il faudra recéper et au besoin replanter.

Les peuplements rajeunis par recépage devront être améliorés le moment venu, par éclaircie. Mais ici il faudra distinguer l'éclaircie familière au forestier qui est basée sur des critères de forme et une éclaircie basée sur le critère des qualités de texture du liège. La première pourra être précoce. Dès que les rejets seront bien formés, elle sélectionnera des arbres droits sans basses branches ni chicots. Elle permettra de pratiquer par la suite une récolte facile de planches de bonne forme. Elle sera très prudente. Car, il faudra réserver la possibilité d'une éclaircie plus

(1) 100 escudos = 8,552 FF en mai 1980.

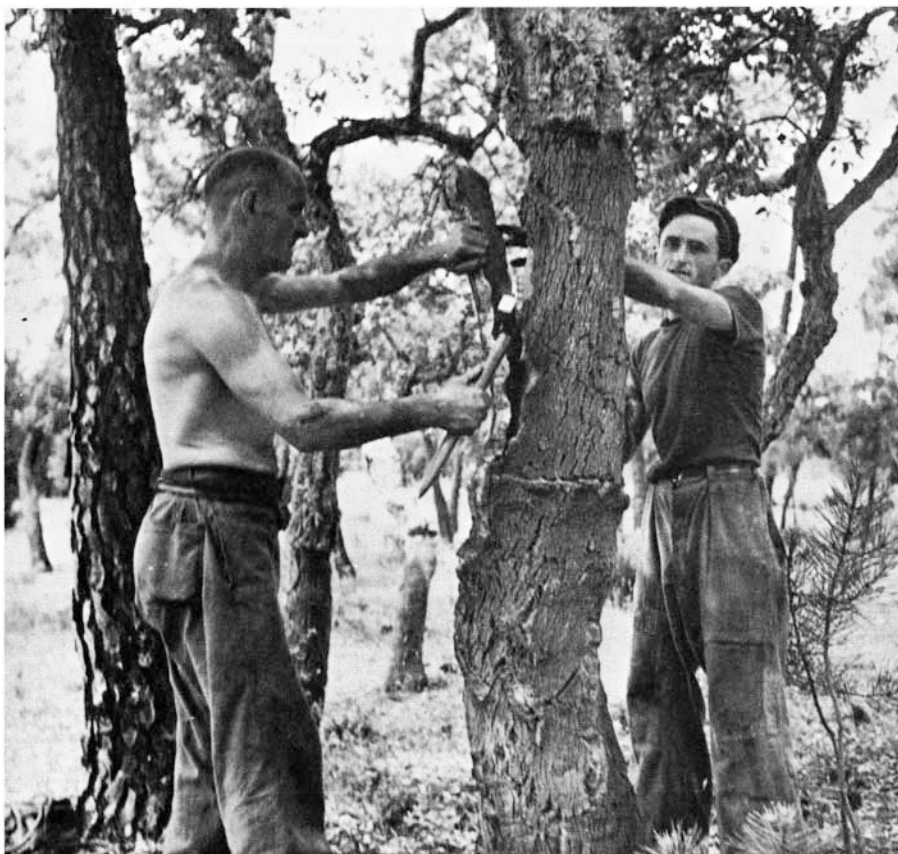


Photo 4. - Pourra-t-on mécaniser la récolte du liège ?
Photothèque du Ministère de l'Agriculture. Photo J.-P. Verney

délicate qui sera faite lors de la première récolte et qui sélectionnera les arbres porteurs de bon liège. C'est à ce prix que l'on obtiendra par la suite des forêts à faible densité, composées de gros arbres porteurs de liège de qualité comme c'est le cas chez nos voisins.

Mais la qualité du liège est difficile à apprécier lorsqu'il est sur l'arbre. C'est donc pendant la récolte que doit être faite cette deuxième éclaircie. Elle sera confiée à un personnel capable d'apprécier la qualité du liège récolté et en outre directement intéressé à l'amélioration du peuplement. Cela ne sera possible que si l'on renonce à la pratique de la vente du liège sur pied. **« Seule la récolte du liège par le propriétaire ou par son gérant permet une subériculture de qualité ».**

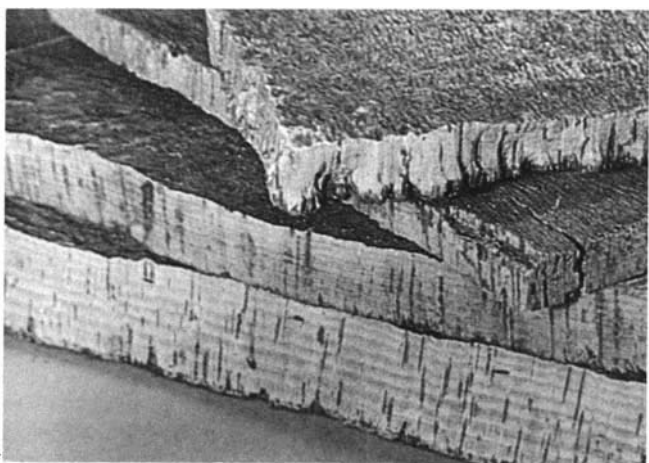


Photo 5. – C'est sur la découpe et sur la face interne que l'on apprécie la qualité du liège.

Enfin dans le cas où il plante des chênes-lièges, il faut permettre au propriétaire de le faire avec des plants susceptibles de donner des arbres porteurs de liège de qualité. A cet égard, le propriétaire qui choisit de beaux glands sur un bel arbre vigoureux en vue d'élever les sujets qu'il va planter fait penser au vigneron qui récolterait de gros pépins de raisin sur un beau pied de vigne en

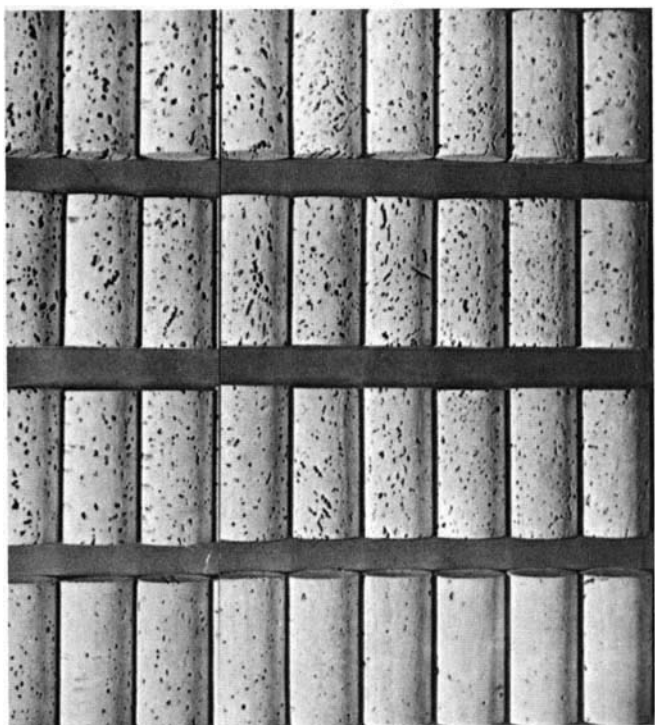


Photo 6. – La qualité du liège fait la qualité du bouchon.
Photo P. Mouries

vue de produire des plants de raisin de table ! La reproduction sexuée ne lui garantirait aucune qualité pour la production attendue. Il en va de même pour le liège.

Conscients de cette difficulté, les spécialistes du chêne-liège cherchent depuis longtemps à le reproduire par voie végétative de façon à sélectionner et multiplier des clones de qualité. On a essayé la greffe sans grand succès et l'on s'est heurté à la difficulté de bouturer les chênes. Mais depuis quelques années, les techniques de bouturage ont fait de grand progrès : bouturage de racines, bouturage de fins rameaux herbacés, sous serre : en atmosphère nébulisée ou en atmosphère confinée.

Ainsi, la station de subériculture de Sardaigne a réussi récemment le bouturage du chêne-liège en atmosphère nébulisée. Nous ignorons encore le résultat de la plantation de ces jeunes sujets. Mais la technique en cause est bien connue dans nos régions. Au Tholonet, le C.T.G.R.E.F. la pratique avec succès depuis des années pour produire des plants d'olivier. Certains pépiniéristes l'ont suivi. L'A.F.O.C.E.L. élève des plants en atmosphère confinée. Il est donc possible et il conviendrait de poursuivre la mise au point de la méthode puis d'encourager, comme on le fait pour l'olivier la production des plants de chênes-lièges de qualité.

En conclusion, les méthodes qui pourraient permettre d'améliorer sûrement la qualité du liège existent ou sont tout près d'exister pourvu que l'on s'y intéresse. Leur intérêt économique serait certain. Leur mise en œuvre serait lente : au moins trente ans avant de donner des résultats. On ne saurait donc les conseiller à celui qui veut réaliser une opération économique classique. Mais la lenteur est commune à toutes les opérations forestières.

Rares sont sans doute les propriétaires qui se lanceront dans la voie que nous venons de tracer : peut-être l'Office national des Forêts, quelques communes, quelques particuliers soucieux d'une gestion en bon père de famille. A cet égard, le morcellement de la forêt que l'on déplore souvent n'est pas un obstacle, au contraire : une gestion soignée est plus facile sur une petite propriété pourvu que l'on y soit attaché.

A leur intention, il faut mettre au point, dans des installations qui existent déjà, aux frais du Fonds forestier national ou sur les crédits consacrés à la reconstitution de la forêt méditerranéenne, les quelques milliers de plants du chênes-lièges dont ils ont actuellement besoin.

Quant aux autres propriétaires que décourage la perspective de la récolte du liège en régie, de l'éclaircie de qualité ou des reboisements en chênes-lièges, la voie qui s'ouvre à eux est celle de l'abandon de la production du liège pour transformer leur forêt en parc d'agrément selon une orientation qui bien souvent est celle de notre littoral méditerranéen.

P. M.
A. S.

Bibliographie

- SACCARDY L., 1937. – Le chêne-liège, bulletin de la station de recherche d'Alger.
 NATIVIDADE V., 1956. – Subericultura - traduction et Edition Française E.N.E.F. - Nancy.
 BARNESCHI L., 1975. – La radicazione di teler di ramo di Quercus suber - Stazione Spérimentale del Sughero - Tempio Pausania.
 NORMANDIN D., 1979. – Le liège brut et ses produits dérivés. Laboratoire d'économie forestière, 14, rue Girardet, Nancy.